

SICAV de droit français

LAZARD FUNDS

SICAV à 12 compartiments

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2025

**Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

La SICAV LAZARD FUNDS est constitué au 30 septembre 2025 de 12 compartiments :

LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE

LAZARD CREDIT 2028

LAZARD EURO CREDIT SRI

LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES

LAZARD HIGH YIELD 2029

LAZARD WELL-BEING

LAZARD CREDIT 2030

LAZARD GREEN CAPITAL

LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES

LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI

LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES

LAZARD HUMAN CAPITAL

1. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	15
2. Certification du Commissaire aux Comptes	17
3. Règles et méthodes comptables	24

1. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Liste des mandats exercés dans des sociétés anonymes (SA) et/ou sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ayant leur siège sur le territoire français

Noms des Administrateurs (personnes physiques en fonction au 30/09/2025)	Nombre de mandats (Sicav/SA)	Liste des mandats et fonctions dans des SICAV et SA
Mme Éléonore Bunel <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	1	- Président Directeur Général de la Sicav Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>)
M. François-Marc Durand <i>Président de Lazard Frères Gestion SAS</i>	4	- Président Directeur Général de la Sicav Norden SRI - Président Directeur Général de la Sicav Lazard Alpha Allocation - Administrateur de la Sicav Lazard Small Caps Euro - Administrateur de la Sicav Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>)
Mme Monica Nescaut <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Administrateur de la Sicav Lazard Small Caps Euro - Administrateur de la Sicav Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>) - Administrateur de la Sicav Norden SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Administrateur de la Sicav Lazard Euro Short Duration SRI - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Administrateur de la Sicav Norden Small - Administrateur de la Sicav Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>) - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Convertible Global

II. Jetons de Présence

Membres du Conseil d'Administration	Montant des jetons de présence versé par la Sicav
Mme Eléonore Bunel	0
M. François-Marc Durand	0
Mme Monica Nescaut	0
Lazard Frères Gestion SAS représentée par Mme Alexia Latorre	0
MGEN	€ 1.600
UMR	€ 1.600
M. Paul Castello	0

III. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

IV. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

V. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (titre de Président Directeur Général).

2. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAZARD FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

10 avenue Perrier
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD FUNDS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

LAZARD FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

10, avenue Percier
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 19 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement N° ANC 2020-07, modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Conformément à l'article 423-1 du Règlement ANC 2020-07 les comptes annuels de la SICAV comportent uniquement les éléments suivants :

- la liste des compartiments, avec pour chacun d'eux sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour la tenue de la comptabilité ;
- la liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice ;
- les comptes annuels établis comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe établis pour chacun des compartiments existant à la clôture, dans sa devise de comptabilité, conformément aux dispositions du règlement.

Pour les règles et méthodes comptables applicables par chacun des compartiments ainsi que les compléments d'information les concernant il convient de se reporter aux informations concernant chaque compartiment.

La SICAV LAZARD FUNDS est constituée de 12 compartiments :

- LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD HUMAN CAPITAL (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD HIGH YIELD 2029 (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD EURO CREDIT SRI (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD WELL-BEING (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD CREDIT 2028 (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD CREDIT 2030 (Devise de comptabilité EURO)
- LAZARD GREEN CAPITAL (Devise de comptabilité EURO)

Compartiments ouverts au cours de l'exercice :

- LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE créé le 01/08/2025 (Devise de comptabilité EURO)

Compartiments fermés au cours de l'exercice : Néant.

Compartiment :

LAZARD GREEN CAPITAL

46. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

PROFIL DE RISQUE

Avertissement

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ Risque de perte en capital

Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

▪ Risque lié à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance du Compartiment dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

▪ Risque action

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Compartiment. En période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser.

▪ Risque de change

Le Compartiment peut investir dans des titres et OPC eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises autres que la devise de référence. La valeur de ces actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Dans le cas de parts (ou actions) hedgées libellées dans une devise autre que la devise de référence, le risque de change est résiduel du fait de la couverture systématique, entraînant potentiellement un écart de performance entre les différentes parts (ou actions).

▪ Risque de liquidité

Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix ou de délais auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

▪ Risque de durabilité

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

▪ Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs.

L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra-financières quelles que soient les opportunités de marché.

« Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur. »

47. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Il a été décidé pour le compartiment **LAZARD GREEN CAPITAL** (code ISIN : FR001400M873), la labellisation ISR.

➤ **Date d'effet : 02/12/2024.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Sicav **LAZARD FUNDS**, pour le compartiment **LAZARD GREEN CAPITAL** (code ISIN : FR001400M873) en date du 10/01/2025, a décidé la modification de l'article 27 des Statuts « Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables » :

- Le terme « résultat net » a été remplacé par le terme « revenu net » dans la documentation juridique de la SICAV, conformément à la rédaction de l'article L.214-17-2 du COMOFI sur les sommes distribuables.

➤ **Date d'effet : 11/01/2025.**

Il a été décidé pour le compartiment **LAZARD GREEN CAPITAL** (code ISIN : FR001400M873), la baisse des frais de gestion financière maximum des actions « PC EUR » et « RC EUR ».

➤ **Date d'effet : 14/04/2025.**

Il a été décidé pour le compartiment **LAZARD GREEN CAPITAL** (code ISIN : FR001400M873) :

- La modification du minimum d'investissement durable ;
- La modification de la politique d'investissement

➤ **Date d'effet : 27/06/2025.**

Le Conseil d'administration de la Sicav **LAZARD FUNDS**, pour le compartiment **LAZARD GREEN CAPITAL** (code ISIN : FR001400M873) en date du 16/09/2025, a informé les administrateurs que l'AMF a modifié sa doctrine sur le type de frais pouvant être prélevés par les FCP et Sicav en remplaçant la notion de « frais administratifs externes à la société de gestion » en « frais de fonctionnement et de services » ou « FFS ».de l'entrée en vigueur des frais de fonctionnement et de services (FFS) et de la fin du prélèvement des commissions de mouvement.

➤ **Date d'effet : 31/12/2025.**

PERFORMANCE

- La performance de la part EC (FR001400M857) sur la période est de -0,13%.
- La performance de la part PVC (FR001400M865) sur la période est de +0,39%.
- La performance de la part PC (FR001400M873) sur la période est de -0,55%.
- La performance de la part RC (FR001400M881) sur la période est de +0,22%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de +11,38%.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Introduction

Au cours des douze derniers mois, l'environnement économique a connu de profonds changements. Les États-Unis ont annoncé une forte augmentation des droits de douane sur leurs importations, rompant avec l'ordre économique établi depuis quarante ans. Dans le même temps, les agissements de Donald Trump ont ravivé les débats sur l'indépendance de la Réserve Fédérale. En Europe, l'Allemagne a opéré un tournant radical en matière de politique budgétaire, avec l'annonce d'un plan de soutien de grande ampleur. En parallèle, l'instabilité géopolitique a mis en évidence la dépendance de l'Europe à l'égard de ses partenaires traditionnels, conduisant les pays européens à accélérer le développement de leurs capacités militaires et de leurs industries de défense.

La bonne nouvelle est que l'économie mondiale s'est avérée plus résiliente que prévue face au choc protectionniste. Aux États-Unis, la demande intérieure est restée solide, en partie grâce aux investissements dans le secteur de l'intelligence artificielle. Cependant, le marché du travail a commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, conduisant la Réserve fédérale à reprendre ses baisses de taux après neuf mois de pause, malgré une inflation toujours élevée. En Europe, la croissance a bien résisté, avec toutefois des performances contrastées pour les principaux pays. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a interrompu ses baisses de taux, alors que l'inflation est revenue proche de la cible. En Chine, la croissance s'est stabilisée sur un rythme supérieur à 5%.

Sur cette toile de fond, les indices actions ont enregistré une solide progression, malgré une phase de volatilité extrême après les annonces tarifaires américaines d'avril 2025. Les rendements à dix ans des obligations souveraines se sont tendus, davantage en Europe qu'aux États-Unis, tandis que les spreads des pays périphériques de la zone euro se sont resserrés. S'agissant des devises, la tendance a été marquée par une nette appréciation de l'euro face à la plupart des devises, notamment contre le dollar et le yen. Les matières premières ont globalement progressé, malgré une baisse du prix du pétrole.

Economie

Depuis le début de son mandat en janvier 2025, Donald Trump a multiplié les annonces sur les droits de douane, avec des dispositifs variés selon les pays et les secteurs, des décisions soudaines, des suspensions temporaires et des exemptions.

Le 2 avril 2025, les États-Unis ont imposé des droits de douane considérables à l'encontre de la plupart des pays, lesquels ont été partiellement suspendus pour une période de 90 jours le 9 avril 2025. À la suite de ces annonces, les tensions commerciales avec la Chine se sont accentuées à la mi-avril 2025, jusqu'à la conclusion d'une trêve commerciale début mai 2025.

L'été 2025 a ensuite été marqué par la signature de plusieurs accords bilatéraux, avec des taux de 15% pour l'UE et le Japon. Le 31 juillet 2025, les droits de douane réciproques annoncés le 2 avril ont été ajustés. Fin septembre 2025, le taux moyen des droits de douane américains atteignait près de 18%, soit un plus haut depuis 1934.

La croissance américaine est restée solide à +2,1 % sur un an au deuxième trimestre 2025, soutenue par la consommation des ménages et la dynamique de l'investissement dans l'intelligence artificielle.

Cependant, le marché du travail a commencé à montrer des signes de retournement à partir de l'été 2025, les créations d'emplois marquant le pas. Le taux de chômage est toutefois demeuré faible à 4,3%. L'inflation globale a légèrement accéléré à +2,9 % sur un an, tandis que l'inflation sous-jacente s'est modérée à +3,1%, les hausses de droits de douane n'ayant eu qu'un impact modéré sur les prix.

La Réserve Fédérale a procédé à deux baisses de taux de 25 points de base à la fin de l'année 2024. Les mauvais chiffres de l'emploi publiés à l'été 2025 ont conduit à une reprise des baisses de taux en septembre 2025, avec une réduction de 25 points de base à 4,00-4,25%. S'agissant des mesures non-conventionnelles, la Réserve Fédérale a annoncé un ralentissement du rythme de réduction de son bilan en mars 2025, au rythme maximum de 40 Mds USD par mois.

A l'été, le congrès américain a adopté le projet de loi budgétaire porté par Donald Trump.

Dans la zone euro, la croissance du PIB est restée solide à +1,5% en glissement annuel au deuxième trimestre 2025, portée par la vigueur de la demande domestique. Les performances économiques ont toutefois été contrastées entre les grandes économies : +3,1% en Espagne, +0,8% en France, +0,4% en Italie et -0,2% en Allemagne. Le taux de chômage est resté proche des plus bas à 6,3%. L'inflation globale est remontée à +2,2% sur un an, tandis que l'inflation sous-jacente s'est modérée à +2,3%.

Après six baisses consécutives de 25 points de base, la BCE a fait une pause en juillet et septembre 2025, ramenant le taux de dépôt à 2,00% en fin de période.

En Allemagne, le chancelier Olaf Scholz a perdu le vote de confiance du Bundestag le 16 décembre 2024, à la suite du départ du FDP de la coalition gouvernementale en novembre. Cette défaite a conduit à la tenue d'élections fédérales anticipées le 23 février 2025, qui ont abouti à la formation d'une grande coalition entre la CDU/CSU et le SPD, ainsi qu'à l'élection de Friedrich Merz au poste de chancelier. Début mars 2025, ce nouveau gouvernement a annoncé un plan de relance budgétaire historique : un fonds de 500 milliards d'euros (11,6 % du PIB) pour moderniser les infrastructures sur 12 ans, une augmentation des dépenses militaires, potentiellement illimitée, et la possibilité pour les Lander d'accroître leur déficit.

En France, le premier ministre Michel Barnier a été renversé par une motion de censure le 4 décembre 2024. François Bayrou lui a succédé le 13 décembre 2024, mais a été contraint de démissionner après l'échec d'un vote de confiance le 8 septembre 2025. Sébastien Lecornu lui a succédé le 9 septembre 2025.

En Chine, la croissance du PIB a bien résisté à +5,2 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2025. La demande domestique est restée pénalisée par la crise immobilière, mais la consommation des ménages a bénéficié des mesures de soutien publiques. Dans le même temps, la hausse des exportations vers le reste du monde a partiellement compensé le recul des ventes vers les États-Unis. Cependant, la demande intérieure s'est nettement affaiblie à partir de l'été 2025 et le déflateur du PIB a enregistré sa plus longue période de baisse depuis la fin des années 1990, à -1,2 % en glissement annuel au deuxième trimestre. Pour contrer ces pressions déflationnistes, les autorités ont intensifié leur campagne « anti-involution » en introduisant des mesures de soutien ciblées.

Marchés

Au cours des douze derniers mois, l'indice MSCI World All Country en dollars a enregistré une progression de +15,6%, avec des hausses marquées dans toutes les régions : le Topix a augmenté de +18,6%, le S&P 500 de +16,1%, l'indice MSCI des marchés émergents de +15,0 % et l'Euro Stoxx de +13,0%. Le CAC 40 a nettement sous-performé, ne progressant que de +3,4%, en partie à cause de l'incertitude politique. Pour un investisseur européen non-couvert contre le risque de change, l'appréciation de l'euro face à la plupart des devises atténue les performances des marchés étrangers.

Cette bonne performance des marchés actions masque plusieurs épisodes de volatilité. Après une fin 2024 relativement calme, les actions américaines ont connu une correction au début de 2025. Les inquiétudes liées à la croissance américaine et l'émergence de nouveaux acteurs dans le domaine de l'intelligence artificielle ont conduit les investisseurs à réévaluer leurs anticipations sur les marchés américains, provoquant une forte baisse des « Sept Magnifiques ». En revanche, l'Euro Stoxx a enregistré une forte hausse sur cette période, porté par les secteurs les plus cycliques (banques, consommation discrétionnaire...).

Les annonces du 2 avril 2025 sur les droits de douane réciproques ont engendré une volatilité extrême mais brève. Les marchés actions ont d'abord chuté, avant de rebondir fortement suite à l'annonce d'une suspension des tarifs pour 90 jours.

Par la suite, la tendance haussière s'est maintenue, portée par la résilience de l'économie mondiale, les avancées dans les négociations commerciales, le renforcement des anticipations de baisse des taux de la Réserve fédérale et la thématique de l'intelligence artificielle.

Ce contexte a alimenté la volatilité sur les marchés des obligations d'Etat. Le taux à 10 ans du Trésor américain a fluctué entre 3,73% et 4,79% pour terminer à 4,15%, soit une hausse de 37 pbs. En Allemagne, le taux équivalent a augmenté de 59 pbs à 2,71 %, avec une hausse historique de 30 pbs le 5 mars 2025, à la suite de l'annonce du plan de relance budgétaire. Les spreads à 10 ans des pays périphériques se sont resserrés de 25 pbs pour l'Espagne et de 50 pbs pour l'Italie. En France, la prime de risque politique est restée élevée, mais le spread avec l'Allemagne n'a augmenté que de 3 pbs sur la période, à 82 pbs.

Sur le marché des devises, l'euro s'est globalement apprécié face à la majorité de ses principaux partenaires commerciaux, progressant de 8,5% par rapport au yen, de 5,4% par rapport au dollar et de 4,8% par rapport à la livre sterling. En revanche, il a reculé de 0,8% face au franc suisse. S'agissant des matières premières, l'indice S&P GSCI a augmenté de +3,2% malgré une baisse de 8,4% du prix de baril de Brent, de 72 USD à 66 USD.

POLITIQUE DE GESTION

Lors du dernier trimestre 2024, Lazard Green Capital a reculé de 5,73% (Part EC) contre une hausse de 6,71% pour le MSCI ACWI dividendes réinvestis (en euro).

Octobre a été un mois particulièrement chargé, marqué par l'intensification de la course à la présidence américaine, les nombreuses publications trimestrielles, le conflit au Moyen-Orient ainsi que diverses tensions géopolitiques et des données économiques importantes. Aux États-Unis, les principaux indices ont cédé leurs gains lors de la dernière séance, pénalisés notamment par les résultats décevants de certains titres technologiques majeurs. En Europe, la majorité des indices ont clôturé également en territoire négatif, tandis qu'en Asie, les marchés ont mis fin à une série de plusieurs mois de progression. Une forte hausse des taux d'intérêt a été observée, avec le rendement des obligations américaines à 10 ans atteignant 4,3% (+50 bps sur le mois), alors que la Fed avait procédé à sa première réduction de taux en septembre. Au début du mois, la course à la présidence était encore relativement serrée, mais les sondages des dernières semaines ont indiqué une légère avance de Donald Trump. Cette hausse des rendements peut donc être partiellement attribuée à l'anticipation croissante par le marché de sa réélection, dont le programme pourrait accroître le déficit budgétaire, relancer l'inflation et engendrer alors une politique monétaire plus stricte, ainsi qu'aux bonnes données économiques qui ont attesté de la solidité de l'économie américaine. Cette évolution des rendements s'est également répercutée sur le marché des changes, où le dollar a enregistré son meilleur mois en deux ans, avec une hausse de plus de 3% par rapport à un panier de devises. Les cours du pétrole, en hausse de 2%, ont continué à fluctuer entre les tensions au Moyen-Orient et des perspectives peu encourageantes pour la demande mondiale, notamment en raison de la faiblesse de la demande chinoise. Dans ce contexte, le fonds Lazard Green Capital (part EC) a enregistré une baisse de 3,55% sur le mois, tandis que son indice de référence, le MSCI World All Country en euros, dividendes réinvestis, a progressé de 0,49%. L'indice S&P Global Clean Energy en euros, dividendes réinvestis, a perdu 8.7% sur la même période. À mesure que les sondages sur les résultats des élections américaines donnaient Donald Trump vainqueur, le secteur des énergies renouvelables accentuait sa baisse. Baisse qui s'est poursuivie après l'élection. La performance du fonds a été principalement pénalisée par les contre-performances des valeurs exposées au solaire, (First Solar (-20%), Enphase Energy (-24,6%)) ainsi que par Novonesis (-11% ; entreprise de bio-solutions qui a publié des résultats en demi-teinte). En revanche, il a pu bénéficier des bons parcours des sociétés d'engineering et de consulting (Jacobs Solutions (+10,5%) ; Tetra Tech (+6,4%) et Quanta Services (+3,9%)), portées notamment par les besoins d'accroissement des capacités de génération électrique.

En novembre, les marchés boursiers ont globalement progressé, notamment aux États-Unis, à la suite de la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine. La majorité obtenue par le parti républicain dans les deux chambres du Congrès offre au nouveau président une plus grande marge de manœuvre pour mettre en œuvre son programme. Les perspectives de réductions d'impôts, d'une politique budgétaire expansionniste, d'une approche plus souple de la réglementation et d'une orientation commerciale plus nationaliste, ont stimulé les marchés boursiers américains, en particulier les petites entreprises, qui ont enregistré leur meilleure performance mensuelle de l'année. En Europe, les marchés ont stagné en raison de données macroéconomiques décevantes, des craintes liées aux droits de douane potentiels imposés par la nouvelle administration américaine, d'une demande chinoise toujours faible et des incertitudes politiques avec l'effondrement de la coalition gouvernementale allemande ainsi que la crise budgétaire sévissant en France, où le gouvernement pourrait faire l'objet d'une motion de censure.

Après avoir fortement augmenté le mois dernier, le taux américain à dix ans a terminé le mois en baisse de 12 points de base, atteignant 4,17%, tandis que son équivalent allemand a clôturé en baisse de 30 points de base, à 2,09%. Le dollar a poursuivi sa forte progression face à l'euro (+2,9%) et le pétrole a légèrement reculé. Dans ce contexte, le fonds Lazard Green Capital (part EC) a enregistré une hausse de 2,05% sur le mois, tandis que son indice de référence, le MSCI World All Country en euros, dividendes réinvestis, a progressé de 6,63%. L'indice S&P Global Clean Energy en euros, dividendes réinvestis, a perdu 2,80% sur la même période. Suite à l'élection de Donald Trump, opposé à la transition énergétique et qui veut défaire l'Inflation Reduction Act, les valeurs du secteur ont fortement chuté. Ainsi, la performance du fonds a été pénalisée par les baisses de titres tels que Tetra Tech (-12,6%, services environnementaux), Fluence Energy (-11,1%, batteries de stockage), Spie (-10,2%) et Vestas (-15%, fabricant d'éoliennes). Ces reculs n'ont été que partiellement compensés par les bons parcours de Kadant (+27,4%), Quanta Services (+17,4%), Owens Corning (+19,5%) et Clean Harbors (+15,6%).

Les principaux marchés mondiaux ont clôturé le dernier mois d'une année boursière prolifique en légère baisse. Après une progression au cours de la première quinzaine, les marchés ont reculé suite à la réunion de la Réserve fédérale, durant laquelle une nouvelle baisse de taux d'un quart de point, largement anticipée, a été annoncée. Cependant, c'est le discours très prudent de Jérôme Powell concernant de futures baisses de taux en 2025 et les nouvelles projections économiques qui ont véritablement retenu l'attention des investisseurs. Dans un contexte d'inflation relativement élevée par rapport à l'objectif de long terme de 2%, les anticipations des membres de la Fed laissent entrevoir seulement deux baisses de taux en 2025, contre quatre précédemment prévues. En Europe, les marchés ont évolué au gré des incertitudes politiques, notamment en Allemagne et en France, ainsi que des menaces de Donald Trump envers l'Europe concernant de nouveaux droits de douane. Le taux américain à dix ans a repris 40 bps pour terminer l'année à 4,57%, tandis que son équivalent allemand a clôturé à 2,37%, en hausse de 28 bps. Le dollar a continué de s'apprécier face à l'euro (+2,2%) et les cours du pétrole ont rebondi. Dans ce contexte, le fonds Lazard Green Capital (part EC) a enregistré un recul de 4,23% sur le mois, tandis que son indice de référence, le MSCI World All Country en euros, dividendes réinvestis, a baissé de 0,42%. L'indice S&P Global Clean Energy en euros, dividendes réinvestis, a perdu 5,1% sur la même période. Le secteur des énergies renouvelables a poursuivi la baisse entamée après l'élection de Donald Trump du fait de l'inquiétude des investisseurs face aux déclarations toujours négatives à l'égard de ce secteur de la part de personnalités proches du président élu. La performance du fonds a été principalement affectée par les baisses de Kadant (-14,7%, équipement pour le recyclage des déchets) et Owens Corning (-15,4%, matériaux d'isolation), ainsi que par l'absence d'Apple (+7,8%) et Broadcom (+46,4%) qui ne sont pas éligibles à l'investissement pour ce fonds. À l'inverse, BMW (+12,8%), Grenergy Renovables (+13,4% sur la vente d'un projet solaire au Chili à la société de PE KKR) et Hitachi (+1,6%) ont été les principaux contributeurs positifs à la performance relative.

Lors du premier trimestre 2025, Lazard Green Capital a reculé de 5,02% (Part EC) contre une baisse de 5,41% pour le MSCI ACWI dividendes réinvestis (en euro).

Le mois de janvier a été plus favorable pour les investisseurs, avec un rebond notable des principales places boursières. L'un des événements marquants de ce début d'année fut l'investiture de Donald Trump à la Maison Blanche. Son programme, avec ses perspectives de réductions d'impôts et une approche plus souple de la réglementation, a continué de soutenir les actions. De nombreux décrets ont été signés dès les premières heures, accompagnés d'annonces sur les droits de douane, initialement perçues comme moins agressives que prévu, notamment envers la Chine. Cependant, lors de la dernière séance du mois, l'administration Trump a confirmé qu'une hausse des tarifs douaniers sur les importations en provenance du Canada, du Mexique et de la Chine entrerait en vigueur début février, avec l'Europe potentiellement en ligne de mire. L'enthousiasme suscité par les nouvelles annonces d'investissements colossaux dans l'IA a été perturbé par la sortie d'un modèle d'IA en open source provenant de la startup chinoise Deepseek, créant la panique et entraînant une correction des titres liés à cette thématique. En effet, ce modèle, capable de rivaliser voire de surpasser les modèles américains les plus avancés pour, selon DeepSeek, une fraction de leur coût, a surpris et ravivé les doutes quant à la croyance selon laquelle l'avenir de l'IA nécessitera des investissements toujours plus importants en capacités de calcul et en énergie. Du côté des banques centrales, la Fed a maintenu ses taux directeurs inchangés comme prévu, indiquant qu'elle souhaitait observer davantage de progrès sur l'inflation ou des signes de faiblesse sur le marché du travail avant d'envisager une nouvelle baisse. La BCE, quant à elle, a poursuivi son cycle de baisse des taux. Le début de la saison des résultats trimestriels s'est révélé plutôt bon, avec de solides performances pour les banques mais des résultats mitigés pour les grandes entreprises technologiques. Après avoir approché le seuil de 4,80% en milieu de mois, le taux américain à dix ans a finalement clôturé à 4,54%, enregistrant ainsi une baisse de près de 30 bps, tandis que son équivalent allemand a augmenté de 9 bps pour atteindre 2,46%. Le dollar est resté quasiment stable, alors que les prix du pétrole ont progressé en raison des craintes liées aux perturbations d'approvisionnement causées par les sanctions sur le pétrole russe et la perspective de droits de douane sur le pétrole canadien.

Dans ce contexte, le fonds Lazard Green Capital a enregistré une hausse de 1,81% sur le mois, tandis que son indice de référence, le MSCI World All Country en euros, dividendes réinvestis, a progressé de 2,95%. L'indice S&P Global Clean Energy en euros, dividendes réinvestis, a perdu 0,4% sur la même période. La performance relative du fonds a été principalement impactée par les baisses de Fluence Energy (-18,6%), Orsted (-14,3%) et Tetra Tech (-8,3%), ainsi que par l'absence de Meta (+16,9%) qui n'est pas éligible à l'investissement. En revanche, le portefeuille a bénéficié des très bons parcours de Nextracker (+37,1%), Prologis (+12,1%) et Tomra Systems (+14,9%). De plus, l'absence d'Apple (-6,4%), non éligible à l'investissement, a également contribué positivement à la performance relative.

En février, les marchés boursiers mondiaux ont affiché des performances contrastées. Aux États-Unis, le sentiment d'aversion au risque a dominé, alimenté par des indicateurs économiques décevants et une inflation toujours persistante, renforçant ainsi les craintes de stagflation. L'incertitude entourant les politiques commerciales, fiscales et migratoires, ainsi que la gestion du conflit entre la Russie et l'Ukraine par l'administration Trump, a exacerbé la nervosité des investisseurs. Les tensions commerciales ont continué de peser sur les marchés, notamment après l'annonce de nouveaux tarifs douaniers visant le Canada, le Mexique et la Chine, avec une forte probabilité que l'Europe soit également visée ultérieurement. Bien que leur mise en œuvre ait été temporairement suspendue en attendant l'issue des négociations, les inquiétudes concernant leurs répercussions potentielles sur la croissance économique et l'inflation se sont intensifiées. La confiance des consommateurs a d'ailleurs connu ce mois-ci sa plus forte baisse depuis août 2021. Dans ce climat d'incertitude, la Réserve fédérale a continué d'adopter une posture prudente, réaffirmant son intention d'attendre davantage de clarté sur l'évolution de l'inflation et les impacts des mesures tarifaires avant d'ajuster sa politique monétaire. Du côté de l'Europe, les marchés ont été stimulés par des indicateurs économiques encourageants, des publications trimestrielles globalement rassurantes, l'espoir d'un cessez-le-feu en Ukraine, et par les résultats des élections en Allemagne. Au niveau des taux d'intérêts, le taux américain à dix ans a poursuivi sa baisse, enregistrant sur le mois un recul de près de 30 bps pour s'établir à 4,21%, tandis que son équivalent allemand a diminué de 5 bps, atteignant 2,41%. Le dollar s'est encore légèrement affaibli face à l'euro, alors que les prix du pétrole ont enregistré leur première baisse (-4%) depuis novembre. Dans ce contexte, le fonds Lazard Green Capital (part EC) a enregistré une baisse de 2,08% sur le mois, tandis que son indice de référence, le MSCI World All Country en euros avec dividendes réinvestis, a reculé de 0,65%. L'indice S&P Global Clean Energy en euros, dividendes réinvestis, a perdu 2,3%. La performance relative du fonds a été principalement impactée par les baisses de Fluence Energy (-47,3%), Quanta Services (-15,6%) et Tetra Tech (-20,7%). Toutefois, le portefeuille a bénéficié des absences d'Alphabet (-16,4%), Tesla (-27,6%) et Amazon (-10,7%), ainsi que des bonnes performances d'American Water Works (+9,5%) et de Saint-Gobain (+6,8%).

En mars, les marchés financiers mondiaux ont été marqués par une volatilité accrue et une détérioration du sentiment, principalement en raison de l'escalade des tensions commerciales déclenchées par les annonces au compte-gouttes de nouveaux droits de douane par le président américain Donald Trump. L'attention s'est portée par la suite sur la date du 2 avril, qu'il a qualifiée de "Jour de la Libération", et qui devrait voir l'application de droits de douane à plus grande échelle, accentuant les craintes d'une guerre commerciale aux conséquences potentiellement graves pour la croissance économique globale et l'inflation. À ces tensions s'ajoutent les incertitudes géopolitiques toujours croissantes, aucun accord de cessez-le-feu n'ayant encore été trouvé entre la Russie et l'Ukraine. Dans ce climat tendu, les actions américaines ont poursuivi leur repli. Et contrairement aux deux premiers mois de l'année, cette aversion au risque s'est propagée aux autres places financières. Les marchés européens, qui avaient initialement bénéficié de l'annonce d'un plan budgétaire majeur pour renforcer la défense en Europe et d'un ambitieux plan de relance en Allemagne axé sur la défense et les infrastructures, ont également enregistré un recul. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt américain à dix ans est resté stable à 4,21%, tandis que son équivalent allemand a progressé de 33 bps, à 2,74%. L'indice évaluant le dollar américain par rapport à un panier de devises majeures a baissé de 3,2%, enregistrant sa plus forte baisse mensuelle depuis novembre 2022. Le cours du pétrole a gagné 2,5%, soutenu par un rebond en fin de mois malgré les craintes d'une baisse de la demande liée à un éventuel ralentissement économique. Dans ce contexte particulier, le fonds Lazard Green Capital (part EC) a enregistré une baisse de 4,74% sur le mois, soit une surperformance de 278 bps par rapport à son indice de référence, le MSCI World All Country en euros avec dividendes réinvestis. L'indice S&P Global Clean Energy en euros, dividendes réinvestis, a perdu 1,7%. La performance relative du fonds a été principalement affectée par les replis de Kadant (-13,4%), Xylem (-12,1%) et Prologis (-12,6%). En revanche, il a tiré parti de sa forte exposition aux utilities, secteur plus défensif, avec en particulier les contributions positives de Veolia (+10,4%), Iberdrola (+7,1%) et American Water Works (+4,5%). De plus, Vossloh (+34,9%, société d'infrastructure ferroviaire), qui a bénéficié de l'annonce du plan d'investissement allemand, a été le principal contributeur à la performance relative.

Lors du deuxième trimestre 2025, Lazard Green Capital a progressé de 7,56% (Part EC) contre une hausse de 2,63% pour le MSCI ACWI dividendes réinvestis (en euro).

Le mois d'avril a été marqué par une forte volatilité sur l'ensemble des marchés mondiaux, provoquée par l'annonce de tarifs douaniers réciproques particulièrement élevés par le président américain Donald Trump, ainsi que par ses revirements successifs, le tout générant une incertitude quant à leurs conséquences sur les économies. La récession de l'économie américaine s'est imposée comme un scénario plausible. Les marchés boursiers ont connu deux phases distinctes : dans un premier temps, une correction s'est produite à la suite de l'annonce et de l'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine. Cette détérioration du climat économique s'est également traduite par une remontée des taux d'intérêt américains, le rendement des obligations à 10 ans frôlant les 4.5%. Cependant, le climat s'est apaisé une semaine plus tard, le 9 avril. En effet, quelques heures seulement après l'entrée en vigueur de ces tarifs, Donald Trump, apparemment sensible à la détérioration des conditions économiques et de marché, a annoncé une suspension de 90 jours de leur application, les réduisant à 10%, à l'exception de ceux visant la Chine, ouvrant ainsi la voie à des négociations. Cette pause a offert un répit aux marchés financiers et entraîné un rebond des actifs risqués. Par la suite, les marchés ont fluctué au gré des déclarations politiques souvent contradictoires, laissant entrevoir une éventuelle désescalade des tensions entre les deux principales puissances mondiales, ainsi qu'aux rumeurs d'accords commerciaux avec plusieurs grands partenaires économiques des États-Unis. L'apaisement relatif du discours de Donald Trump concernant certains secteurs, comme l'automobile, a toutefois été partiellement contrebalancé par sa volonté d'imposer des tarifs sur les industries pharmaceutiques et des semi-conducteurs. La deuxième moitié du mois a également été marquée par le début de la saison de publication des résultats trimestriels, globalement bons jusqu'à présent, bien qu'ils ne reflètent pas encore pleinement les effets des droits de douane. De nombreuses entreprises commencent à intégrer ces impacts dans leurs prévisions annuelles, mais avec une visibilité encore limitée. En fin de compte, les indices boursiers ont terminé le mois à des niveaux proches de ceux enregistrés en début de période. Le taux américain à dix ans a fini en baisse de 4 bps, à 4.16%, tandis que son équivalent allemand a reculé de 29 bps, à 2.44%. L'indice évaluant le dollar américain par rapport à un panier de devises majeures a poursuivi sa baisse (-4.6%), l'or a atteint un niveau record, et les cours du pétrole ont chuté de 16 à 19%, sous l'effet combiné des droits de douane susceptibles d'engendrer un impact négatif sur la demande, et des augmentations de production prévues par l'OPEP+. Dans ce contexte, le fonds Lazard Green Capital (part EC) a enregistré une baisse de 1,07% sur le mois, soit une surperformance de 302 bps par rapport à son indice de référence, le MSCI World All Country en euros avec dividendes réinvestis. L'indice S&P Global Clean Energy en euros, dividendes réinvestis, a perdu 1,6%. Kadant (-16,7%), Enphase Energy (-31,7%) et Prologis (-13,2%) ont été les plus importants contributeurs négatifs à la performance relative. En revanche, le portefeuille s'est distingué de son indice grâce aux très bonnes performances de Grenergy Renovables (+23,5%), Spie (+9,4%) et Vossloh (+5,8%), absents de la composition du MSCI World AC, ainsi qu'aux contributions positives de Quanta Services (+9,4%) et Novonesis (+7,0%).

En mai, les marchés actions mondiaux ont enregistré une forte progression, soutenus par un apaisement partiel des tensions commerciales, malgré des incertitudes persistantes liées aux volte-face du président américain, à sa politique commerciale imprévisible, et aux risques qu'elle fait peser sur la croissance mondiale et l'inflation. Le principal catalyseur de cette dynamique a été l'accord conclu entre les États-Unis et la Chine, qui prévoit, pour une durée de 90 jours, une réduction significative des droits de douane : les États-Unis ont abaissé leurs tarifs de 145% à 30%, tandis que la Chine les a ramenés de 125% à 10%. Les investisseurs espèrent que le président Trump utilise ces mesures comme levier de négociation, et qu'à terme, les droits de douane resteront bien inférieurs aux niveaux initialement redoutés. Toutefois, en fin de mois, les deux pays se sont accusés mutuellement d'avoir violé les termes de la trêve commerciale. Plus tôt dans le mois, un accord avait été trouvé avec le Royaume-Uni, tandis que des négociations, plus difficiles, sont toujours en cours avec d'autres partenaires économiques, notamment le Japon, la Corée du Sud et l'Inde. En revanche, les discussions avec l'Union européenne restent tendues. Donald Trump, dénonçant un manque de progrès, a menacé d'imposer des droits de douane de 50% dès le 1er juin, avant de repousser cette échéance au 9 juillet. Pour ajouter à cette instabilité, la Cour du commerce international a suspendu, en fin de mois, les hausses de droits de douane décidées par l'administration américaine. Une cour d'appel fédérale a toutefois temporairement rétabli ces mesures, en attendant un éventuel examen de leur légalité par la Cour suprême. Les résultats d'entreprises du premier trimestre, globalement rassurants dans ce contexte incertain, ont également contribué à la hausse des marchés. Par ailleurs, les indicateurs de confiance des consommateurs ont montré des signes d'amélioration à la suite de l'accord sino-américain. En revanche, les taux d'intérêt à long terme ont fortement progressé. Le rendement du 10 ans américain a terminé le mois en hausse de 24 bps, à 4,40%, après avoir brièvement atteint 4,60%. Cette tension reflète notamment les préoccupations croissantes autour de la trajectoire budgétaire des États-Unis, alimentées par l'adoption, par la Chambre des représentants, d'un nouveau programme fiscal et de dépenses susceptible d'accentuer le déficit américain. Le texte doit encore passer entre les mains du Sénat.

L'indice évaluant le dollar américain par rapport à un panier de devises majeures a poursuivi sa baisse, mais très légèrement (-0,1%), tandis que les cours du pétrole ont rebondi de plus de 4%. Dans ce contexte, le fonds Lazard Green Capital a enregistré une hausse de 8,16% sur le mois, soit une surperformance de 227 bps par rapport à son indice de référence, le MSCI World All Country en euros avec dividendes réinvestis. L'indice S&P Global Clean Energy en euros, dividendes réinvestis, a gagné 7,8%. Les principales contributions positives à la performance relative proviennent des fortes progressions de Greenergy Renovables (+37,9%), First Solar (+25,2%) et Nextracker (+39%). Les valeurs liées aux énergies renouvelables ont profité des propositions de la commission du budget de la Chambre des Représentants, plus favorables que prévu, concernant la révision de leurs subventions dans le cadre de la loi IRA. L'absence d'Apple (-5,3%) a également contribué positivement. À l'inverse, les reculs enregistrés par Owens Corning (-7,2%), Tomra Systems (-2,9%), American Water Works (-2,2%) et Veolia (-1,6%) ont pesé sur la performance relative.

Les marchés boursiers américains ont poursuivi leur progression en juin, surperformant leurs homologues européens, qui ont légèrement reculé, dans un contexte de forte volatilité liée à divers événements économiques et géopolitiques. Les principaux indices américains ont affiché une solide performance, portés notamment par un regain d'intérêt pour la thématique de l'IA, effaçant ainsi toutes les pertes enregistrées depuis les creux d'avril et atteignant même de nouveaux records. Ils ont également bénéficié de l'apaisement des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, tandis que les négociations avec d'autres partenaires majeurs, comme l'Union Européenne, le Japon et le Canada, progressent à un rythme plus modéré à l'approche de la date butoir du 9 juillet, marquant la fin de la trêve de 90 jours sur les tarifs réciproques. Du côté de la Réserve fédérale, Jerome Powell a une nouvelle fois adopté une posture prudente en maintenant les taux d'intérêt, malgré la pression exercée par le président américain pour les réduire. Cependant, les anticipations croissantes de baisses de taux, certains membres de la Fed étant ouverts à une première diminution en juillet, ainsi que la baisse des rendements des bons du Trésor américain et des données sur l'inflation reflétant une situation plus favorable que prévu, ont également contribué à la hausse des actions. Parallèlement, le projet de réforme fiscale et de dépenses de Donald Trump a continué de susciter des débats, notamment en ce qui concerne ses implications pour la dette et le déficit. Sur le plan géopolitique, Israël a mené une série d'attaques contre l'Iran à la mi-juin, suivies de frappes américaines ciblant des sites nucléaires iraniens clés. Toutefois, un cessez-le-feu a rapidement été signé, apaisant ainsi les inquiétudes des investisseurs. Dans ce contexte, le taux américain à dix ans a diminué de 17 bps pour s'établir à 4,23%, tandis que son équivalent allemand a augmenté de 11 bps, atteignant 2,61%. Parallèlement, l'indice mesurant la valeur du dollar américain face à un panier de devises majeures a poursuivi son repli (-2,5%), tandis que les prix du pétrole ont enregistré une hausse de plus de 7%. Dans ce contexte, le fonds Lazard Green Capital a enregistré une hausse de 0,52% sur le mois, alors que son indice de référence, le MSCI World All Country en euros avec dividendes réinvestis, a progressé de 1,05%. L'indice S&P Global Clean Energy en euros, dividendes réinvestis, a gagné 0,5%. Les principales contributions positives à la performance relative proviennent des hausses de AMD (+23,9%), Quanta Services (+6,7%), Acuity (+11%) et Vossloh (+10,2%). L'absence de Tesla (-11,3%) a également contribué positivement. En revanche, les baisses de Greenergy Renovables (-12%, à la suite d'un placement d'actions avec une décote d'un peu moins de 10%), Vestas Wind Systems (-8,3%), American Water Works (-5,9%) et Prologis (-5,8%) ont été les titres qui ont le plus pesé sur la performance relative.

Lors du troisième trimestre 2025, Lazard Green Capital a progressé de 3,71% (Part EC) contre une hausse de 7,52% pour le MSCI ACWI dividendes réinvestis (en euro).

En juillet, les marchés américains ont poursuivi leur ascension, atteignant de nouveaux records grâce à la solide performance des grandes valeurs technologiques, à un début prometteur de la saison des publications trimestrielles, à des indicateurs économiques globalement positifs, aux avancées dans les négociations commerciales et à l'adoption du « One Big Beautiful Bill » du président américain. Cependant, de nombreuses interrogations persistent quant à l'impact à long terme des nouvelles politiques commerciales et fiscales. En Europe, les marchés ont sousperformé leurs homologues américains tout en enregistrant de légers gains, rassurés par la conclusion d'un accord de principe avec les États-Unis sur les droits de douane avant la date butoir du 1er août imposée par le président américain. Cet accord doit toutefois encore être validé par les États membres de l'UE. Du côté des banques centrales, la Fed a choisi de conserver son approche prudente et de maintenir une nouvelle fois ses taux inchangés, malgré les pressions exercées par Donald Trump en faveur d'une baisse. Quant à la BCE, après une série de baisses de taux successives, elle a opté pour une pause dans sa politique monétaire. Dans ce contexte, le taux américain à dix ans s'est tendu de 15 bps pour atteindre 4,37%, tandis que son équivalent allemand a augmenté de 9 bps pour atteindre 2,70%. Parallèlement, l'indice mesurant la valeur du dollar américain face à un panier de devises majeures s'est redressé de plus de 3% après six mois consécutifs de baisse. Et les cours du pétrole ont continué de progresser fortement, affichant un nouveau gain d'environ 7%. Lazard Green Capital a enregistré une hausse de 5,18% sur le mois, alors que son indice de référence, le MSCI World All Country en euros avec dividendes réinvestis, a progressé de 3,95%.

L'indice S&P Global Clean Energy en euros, dividendes réinvestis, a gagné 5,6%. Cette surperformance est en grande partie attribuable aux parcours de Vestas (+26,3% ; sur la reprise des commandes et l'upgrade de brokers), Xylem (+14,7% ; très bonne publication pour son Q2), AMD (+27,4%), Quanta Services (+10,5%) et Legrand (+14,5%). Ces deux derniers voient leur croissance accélérer du fait de leur exposition à la construction de Data Centers pour l'Intelligence Artificielle. En revanche, la performance relative a été freinée essentiellement par les reculs de Badger Meter (-21% ; le management anticipe un ralentissement de la croissance pour le prochain trimestre), Tomra Systems (-7,2% ; ralentissement à court terme sur le marché des machines pour le recyclage dont Tomra est le leader) et Enphase Energy (-16,3% ; le vote final du « One Big Beautiful Bill » se révèle nettement moins favorable au solaire résidentiel que lors de la première lecture au Sénat), trois valeurs absentes de la composition de l'indice de référence.

En août, les marchés américains ont poursuivi leur ascension, atteignant de nouveaux records, avec une saison de résultats solide (croissance des ventes de 6% et des bénéfices de 11%, dont 13% et 22% pour les Magnificent 7). En Europe, les marchés ont sous-performé leurs homologues américains tout en enregistrant un léger gain, malgré un impact négatif en fin de mois de la situation politique française. Du côté des banques centrales, la FED semble acter une baisse des taux en septembre. Quant à la BCE, pas de changement de ton notable. Dans ce contexte, le taux américain à dix ans s'est détendu de 15 bps pour atteindre 4,2%, tandis que son équivalent allemand a augmenté de 3 bps pour atteindre 2,73%. Parallèlement, l'indice mesurant la valeur du dollar américain face à un panier de devises majeures s'est replié de plus de 2%. Et les cours du pétrole ont plus que retracé la hausse du mois précédent, en baissant de plus de 7%. Lazard Green Capital a enregistré une performance de -2.81% sur le mois, alors que son indice de référence, le MSCI World All Country en euros avec dividendes réinvestis, a progressé de +0.20%. L'indice S&P Global Clean Energy en euros, dividendes réinvestis, a gagné +4.2%. La performance relative a été freinée essentiellement par les reculs de Orsted (-37%), Hitachi (-13.6%) et Kurita (-13.7%). En revanche, les bons parcours de Nextracker (+12.9%), First Solar (+9.2%) et BMW (+6.7%) ont contribué positivement.

Le mois de septembre est traditionnellement l'un des plus volatils de l'année, enregistrant dans plus de la moitié des cas des performances négatives. Mais cette année, la tendance a été différente : les marchés américains ont poursuivi leur progression, enchaînant les records. Le S&P 500 a signé un cinquième mois consécutif de hausse, tandis que le Nasdaq a enregistré son sixième mois positif d'affilée. Cette dynamique a été une nouvelle fois stimulée par la thématique de l'intelligence artificielle, illustrée par l'annonce d'une augmentation massive du carnet de commandes d'Oracle Cloud et par les investissements de Nvidia dans Intel et OpenAI, en dépit des inquiétudes persistantes concernant les valorisations élevées et la rentabilité des investissements colossaux engagés dans le secteur. En parallèle, la Réserve fédérale a entamé, comme prévu, son cycle de baisse des taux. La réunion du FOMC s'est conclue par une réduction de 25 bps, ramenant le taux directeur dans une fourchette de 4,00% à 4,25%, dans un contexte de détérioration du marché du travail et d'inflation toujours élevée. Les nouvelles projections économiques se sont révélées plus accommodantes qu'anticipé, avec une médiane prévoyant 50 bps supplémentaires de baisse d'ici la fin de l'année, ainsi que des perspectives d'emploi et de croissance meilleures que celles formulées en juin. Par ailleurs, après l'échec d'un nouveau vote sur le budget au Sénat, les États-Unis se dirigent vers un shutdown, contraignant les services jugés non essentiels à fermer, et entraînant l'interruption de la publication de données économiques clés. De l'autre côté de l'Atlantique, les marchés européens ont également progressé, le Stoxx Europe 600 se rapprochant de ses sommets historiques, soutenu par des valorisations attractives, des rachats d'actions records et un contexte macroéconomique plus porteur. La Banque centrale européenne, pour sa part, a maintenu ses taux inchangés pour la deuxième réunion consécutive. Dans ce contexte, le taux américain à dix ans s'est replié de 8 bps pour s'établir à 4,15%, tandis que son équivalent allemand est resté quasiment inchangé, clôturant le mois à 2,71%. L'indice mesurant la valeur du dollar américain face à un panier de devises majeures est demeuré stable et les cours du pétrole ont poursuivi leur baisse, pénalisés à la fois par la politique de surproduction menée par les membres de l'OPEP+ et par le recul de la demande mondiale. Lazard Green Capital a enregistré une hausse de 1,46% sur le mois, alors que son indice de référence, le MSCI World All Country en euros avec dividendes réinvestis, a progressé de 3,23%. L'indice S&P Global Clean Energy Transition en euros, dividendes réinvestis, a gagné 7,1%. Cette sous-performance s'explique en grande partie par les absences de Tesla (+32,7%) et d'Apple (+9,3%) qui ne font pas partie de l'univers investissable, ainsi que par les reculs de Tetra Tech (-8,7%) et Vestas (-5,7%). Mais le fonds a pu bénéficier des bons parcours de Schneider Electric (+13,1%), First Solar (+12,6%), Quanta Services (+9,2%), ainsi que de l'absence d'Amazon (-4,5%), absent aussi de l'univers investissable.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	155 465,31	717 500,46
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	-	822 274,64
ECOLAB INC	130 836,44	667 255,71
ABB LTD-REG	135 071,00	641 591,51
WASTE MANAGEMENT INC	765 525,42	-
IBERDROLA SA	758 935,25	-
GEBERIT AG-REG	167 536,87	562 837,10
KADANT INC	148 323,51	551 785,60
MICROSOFT CORP	580 439,70	-
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	580 264,34	-

49. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :** -

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :** -

- o Change à terme : -
- o Future : -
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2024 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31-12-2024 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2024 en €	Rémunération variable au titre de 2024 (cash payé en 2025 et différé attribué en 2025) en €
229	24 007 768	28 926 961

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2024 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 639 385
Autres	63	28 022 847
Total	66	33 662 232

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

50. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	26 795 711,18	18 595 807,86
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	26 795 711,18	18 595 807,86
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	815 114,28
OPCVM	-	815 114,28
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I) (*)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	26 795 711,18	19 410 922,14
Créances et comptes d'ajustement actifs	13 564,37	7 228,97
Comptes financiers	829 270,61	457 884,97
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	842 834,98	465 113,94
Total de l'actif I+II	27 638 546,16	19 876 036,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	27 669 018,29	19 864 482,63
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-47 353,18	1 836,28
Capitaux propres I	27 621 665,11	19 866 318,91
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	27 621 665,11	19 866 318,91
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C) (*)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	16 881,05	9 717,17
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	16 881,05	9 717,17
Total Passifs : I+II+III+IV	27 638 546,16	19 876 036,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	346 569,69	28 230,81
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	17 368,75	14 108,67
Sous-total produits sur opérations financières	363 938,44	42 339,48
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-899,17	-44,09
Sous-total charges sur opérations financières	-899,17	-44,09
Total revenus financiers nets (A)	363 039,27	42 295,39
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-131 608,46	-29 011,88
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-131 608,46	-29 011,88
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	231 430,81	13 283,51
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-828,40	983,47
Sous-total revenus nets I = (C+D)	230 602,41	14 266,98
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-841 645,78	-56 946,69
Frais de transactions externes et frais de cession	-86 058,72	-83 797,05
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-927 704,50	-140 743,74
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-14 133,45	-21 080,44
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-941 837,95	-161 824,18

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 139 830,22	171 135,58
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-4 376,56	-3 905,61
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 135 453,66	167 229,97
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-471 571,30	-17 836,49
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	663 882,36	149 393,48
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-	-
Impôt sur le résultat V (*)	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	-47 353,18	1 836,28

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : MSCI World All Countries. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	19 866 318,91	27 621 665,11
Action LAZARD GREEN CAPITAL EC EUR en EUR		
Actif net	19 865 117,01	25 073 963,18
Nombre de titres	19 863,3230	25 105,5830
Valeur liquidative unitaire	1 000,09	998,74
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-8,14	-34,08
Capitalisation unitaire sur revenu	0,71	8,70
Action LAZARD GREEN CAPITAL PC EUR en EUR		
Actif net	100,14	2 546 596,05
Nombre de titres	1,0000	25 568,5292
Valeur liquidative unitaire	100,14	99,59
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,80	-3,36
Capitalisation unitaire sur revenu	0,22	0,46
Action LAZARD GREEN CAPITAL PVC EUR en EUR		
Actif net	1 001,62	1 005,52
Nombre de titres	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire	1 001,62	1 005,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-8,11	-34,27
Capitalisation unitaire sur revenu	2,20	13,87
Action LAZARD GREEN CAPITAL RC EUR en EUR		
Actif net	100,14	100,36
Nombre de titres	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire	100,14	100,36
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,80	-3,30
Capitalisation unitaire sur revenu	0,22	1,40

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché. Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les Compartiments datés. Pendant la période de souscription le compartiment sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture du compartiment au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion}}{\frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

- **Des frais de transactions**

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	EC EUR	0,50%	
		PVC EUR	0,80%	
		PC EUR	1,05%	
		RC EUR	2,10%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Actions, change	de 0 à 0,20%
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de surperformance	Actif net	EC EUR, PC EUR, RC EUR	Néant	
		PVC EUR	15% de la performance au-delà de l'indicateur de référence.	

• Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Détail du calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Compartiment d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action du Compartiment et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Compartiment réel. La surperformance générée par l'action du Compartiment à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action du Compartiment et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le .

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action du Compartiment est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action du Compartiment est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action du Compartiment est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD GREEN CAPITAL PVC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD GREEN CAPITAL EC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD GREEN CAPITAL PC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD GREEN CAPITAL RC EUR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	19 866 318,91	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	8 675 891,33	20 085 783,54
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 359 725,10	-259 234,37
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	231 430,81	13 283,51
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-927 704,50	-140 743,74
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 135 453,66	167 229,97
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	27 621 665,11	19 866 318,91

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD GREEN CAPITAL EC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	6 409,9260	6 151 702,32
Actions rachetées durant l'exercice	-1 167,6660	-1 124 013,78
Solde net des souscriptions/rachats	5 242,2600	5 027 688,54
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	25 105,5830	
Action LAZARD GREEN CAPITAL PC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	28 044,7280	2 524 189,01
Actions rachetées durant l'exercice	-2 477,1988	-235 711,32
Solde net des souscriptions/rachats	25 567,5292	2 288 477,69
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	25 568,5292	
Action LAZARD GREEN CAPITAL PVC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	-	-
Actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD GREEN CAPITAL RC EUR		
Actions souscrites durant l'exercice	-	-
Actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	-	-
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LAZARD GREEN CAPITAL EC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD GREEN CAPITAL PC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD GREEN CAPITAL PVC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD GREEN CAPITAL RC EUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LAZARD GREEN CAPITAL EC EUR FR001400M857	Capitalisation	Capitalisation	EUR	25 073 963,18	25 105,5830	998,74
LAZARD GREEN CAPITAL PC EUR FR001400M873	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 546 596,05	25 568,5292	99,59
LAZARD GREEN CAPITAL PVC EUR FR001400M865	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 005,52	1,0000	1 005,52
LAZARD GREEN CAPITAL RC EUR FR001400M881	Capitalisation	Capitalisation	EUR	100,36	1,0000	100,36

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS +/-	FRANCE +/-	JAPON +/-	ESPAGNE +/-	ALLEMAGNE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	26 795,71	13 322,58	5 276,18	1 986,33	1 627,60	1 514,54
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	26 795,71					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	829,27	-	-	-	829,27
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		-	-	-	829,27

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	829,27	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	829,27	-	-	-	-	-	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13 322,57	1 986,33	1 014,14	682,23	510,41
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	0,06	9,41	-	-	-
Comptes financiers	310,39	49,73	32,71	16,51	80,45
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	13 633,02	2 045,47	1 046,85	698,74	590,86

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	249,90
	Coupons et dividendes en espèces	13 314,47
Total des créances		13 564,37
Dettes		
	Rachats à payer	1 723,21
	Frais de gestion fixe	15 157,84
Total des dettes		16 881,05
Total des créances et des dettes		-3 316,68

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Action LAZARD GREEN CAPITAL EC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	119 687,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD GREEN CAPITAL PC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	11 920,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD GREEN CAPITAL PVC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD GREEN CAPITAL RC EUR	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	-
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			-
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			-

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	230 602,41	14 266,98
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-	-
Revenus de l'exercice à affecter	230 602,41	14 266,98
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	230 602,41	14 266,98

Action LAZARD GREEN CAPITAL EC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	218 592,64	14 264,34
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	218 592,64	14 264,34
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	218 592,64	14 264,34
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	218 592,64	14 264,34
Total	218 592,64	14 264,34
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	19 863,3230
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD GREEN CAPITAL PC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	11 994,50	0,22
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	11 994,50	0,22
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	11 994,50	0,22
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	11 994,50	0,22
Total	11 994,50	0,22
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD GREEN CAPITAL PVC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	13,87	2,20
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	13,87	2,20
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	13,87	2,20
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	13,87	2,20
Total	13,87	2,20
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

Action LAZARD GREEN CAPITAL RC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1,40	0,22
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1,40	0,22
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,40	0,22
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,40	0,22
Total	1,40	0,22
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôt totaux	-	-
Crédits d'impôt unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-941 837,95	-161 824,18
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-941 837,95	-161 824,18
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-941 837,95	-161 824,18

Action LAZARD GREEN CAPITAL EC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-855 723,42	-161 814,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-855 723,42	-161 814,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-855 723,42	-161 814,47
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-855 723,42	-161 814,47
Total	-855 723,42	-161 814,47
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	19 863,3230
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD GREEN CAPITAL PC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-86 076,96	-0,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-86 076,96	-0,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-86 076,96	-0,80
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-86 076,96	-0,80
Total	-86 076,96	-0,80
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD GREEN CAPITAL PVC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-34,27	-8,11
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-34,27	-8,11
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-34,27	-8,11
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-34,27	-8,11
Total	-34,27	-8,11
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Action LAZARD GREEN CAPITAL RC EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3,30	-0,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-3,30	-0,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-3,30	-0,80
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-3,30	-0,80
Total	-3,30	-0,80
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			26 795 711,18	97,01
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			26 795 711,18	97,01
Assurance			713 392,91	2,58
HITACHI LTD	JPY	31 500	713 392,91	2,58
Automobiles			698 044,80	2,53
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	8 170	698 044,80	2,53
Construction et ingénierie			1 082 782,47	3,92
QUANTA SERVICES INC	USD	3 070	1 082 782,47	3,92
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 255 401,36	4,54
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	6 640	786 571,57	2,84
CLEARWAY ENERGY INC-C	USD	19 500	468 829,79	1,70
Electricité			2 557 603,01	9,26
IBERDROLA SA	EUR	53 870	867 576,35	3,13
LEGRAND SA	EUR	5 550	780 330,00	2,83
ORSTED A/S	DKK	10 664	162 219,72	0,59
ORSTED RTS 02-10-25	DKK	159 960	135 647,40	0,49
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	70 830	611 829,54	2,22
Equipement et services pour l'énergie			1 476 301,46	5,34
GREENERGY RENOVBABLES	EUR	11 820	760 026,00	2,75
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	44 630	716 275,46	2,59
Equipements électriques			1 768 276,68	6,40
ACUITY BRANDS INC	USD	2 000	586 195,74	2,12
ENPHASE ENERGY INC	USD	5 010	150 896,94	0,55
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 340	1 031 184,00	3,73
Equipements et instruments électroniques			1 498 291,49	5,42
BADGER METER	USD	2 950	448 349,79	1,62
NEXTRACKER INC-CL A	USD	10 850	683 226,81	2,47
UNIVERSAL DISPLAY CORP	USD	3 000	366 714,89	1,33
FPI de détail			599 248,00	2,17
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	6 700	599 248,00	2,17
FPI Industrielles			737 801,19	2,67
PROLOGIS INC	USD	7 570	737 801,19	2,67
Hôtels, restaurants et loisirs			778 600,00	2,82
SPIE SA	EUR	17 000	778 600,00	2,82
Logiciels			3 532 343,25	12,81
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	16 630	474 121,30	1,72
MICROSOFT CORP	USD	3 993	1 760 148,38	6,40
VALMET OYJ	EUR	8 836	249 882,08	0,90
XYLEM INC	USD	8 350	1 048 191,49	3,79

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Machines			2 089 426,67	7,56
KUBOTA CORP	JPY	60 300	647 374,89	2,34
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	JPY	21 500	625 560,78	2,26
VOSSLOH AG	EUR	9 022	816 491,00	2,96
Produits domestiques			510 407,75	1,85
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	45 360	510 407,75	1,85
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 382 257,32	5,00
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	8 710	798 358,60	2,89
OWENS CORNING	USD	4 850	583 898,72	2,11
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 777 229,45	10,05
ADVANCED MICRO DEVICES	USD	3 530	486 058,47	1,76
FIRST SOLAR INC	USD	4 390	823 937,62	2,98
NVIDIA CORP	USD	9 240	1 467 233,36	5,31
Services aux collectivités			814 338,00	2,95
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	28 100	814 338,00	2,95
Services aux entreprises			2 523 965,37	9,14
CLEAN HARBORS INC	USD	2 040	403 173,45	1,46
TETRA TECH INC	USD	25 830	733 791,83	2,66
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	53 680	682 223,49	2,47
WASTE MANAGEMENT INC	USD	3 750	704 776,60	2,55
Total			26 795 711,18	97,01

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	26 795 711,18
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	842 834,98
Autres passifs (-)	-16 881,05
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	27 621 665,11

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LAZARD GREEN CAPITAL EC EUR	EUR	25 105,5830	998,74
Action LAZARD GREEN CAPITAL PC EUR	EUR	25 568,5292	99,59
Action LAZARD GREEN CAPITAL PVC EUR	EUR	1,0000	1 005,52
Action LAZARD GREEN CAPITAL RC EUR	EUR	1,0000	100,36

51. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Green Capital

Identifiant d'entité juridique : 969500N63R3OUUOFPH24

Objectif d'investissement durable

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 96,10%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR), sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : MSCI World All Countries. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

La politique d'investissement du compartiment vise à sélectionner des sociétés offrant selon la société de gestion des solutions ayant un impact favorable sur l'Environnement avec un fort alignement à la Taxonomie européenne.

La gestion du Compartiment s'assure que les entreprises sélectionnées ne nuisent pas aux autres critères environnementaux, sociaux et s'assure des principes de bonne gouvernance (ESG). Le Compartiment poursuit un objectif environnemental au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable sont :

- La méthodologie d'investissement durable au sens de la SFDR définie par Lazard Frères Gestion : une entreprise est considérée comme un investissement durable si elle valide au moins une contribution substantielle, si elle n'enfreint pas le principe de Do Not Significantly Harm sur chacune des 14 Principales Incidences Négatives (PAI) et si elle respecte les principes de bonne gouvernance.
- L'alignement à la taxonomie européenne : les données d'alignement à la Taxonomie sont publiées par les entreprises, à défaut, elles peuvent être estimées par notre prestataire de données MSCI ESG Manager. Ces données nous permettent d'évaluer et de comparer l'état d'avancement et la transition des entreprises vers des activités « vertes ». L'indicateur est un pourcentage d'alignement à la taxonomie.

Evolution de l'alignement à la Taxinomie Européenne (%)



... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	44,17%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	32,64%
Augmentation température implicite en 2050	≤2°C	49,12%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	54,89%
Alignement à la Taxonomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	72,46%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	61,64%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	36,29%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	6,84%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	3,54%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	28,09%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	MICROSOFT CORPORATION	INFORMATION ET COMMUNICATION	5,95%	ÉTATS-UNIS
2	NVIDIA CORPORATION	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,66%	ÉTATS-UNIS
3	XYLEM INC.	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,72%	ÉTATS-UNIS
4	SCHNEIDER ELECTRIC SE	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,71%	FRANCE
5	QUANTA SERVICES, INC.	CONSTRUCTION	3,70%	ÉTATS-UNIS
6	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	COMMERCE - RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	3,20%	FRANCE
7	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU - ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	3,01%	FRANCE
8	AMERICAN WATER WORKS COMPANY, INC.	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU - ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	2,86%	ÉTATS-UNIS
9	PROLOGIS, INC.	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	2,85%	ÉTATS-UNIS
10	SPIE SA	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,71%	FRANCE
11	IBERDROLA, S.A.	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	2,70%	ESPAGNE
12	TETRA TECH, INC.	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2,57%	ÉTATS-UNIS
13	TOMRA SYSTEMS ASA	COMMERCE - RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	2,56%	NORVÈGE
14	HITACHI, LTD.	INFORMATION ET COMMUNICATION	2,44%	JAPON
15	VOSSLOH AKTIENGESELLSCHAFT	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,41%	ALLEMAGNE

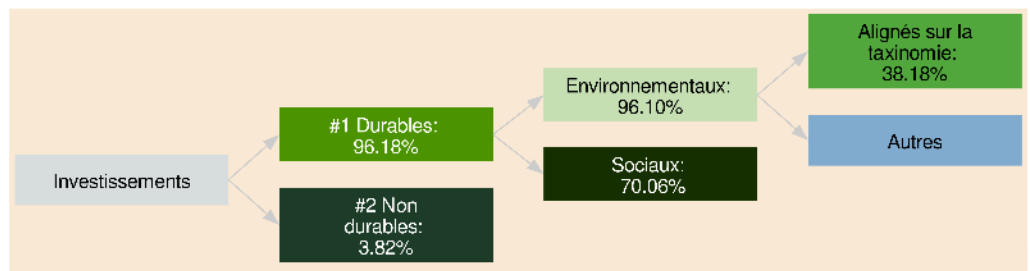
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/10/2024 au 30/09/2025



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation d'actifs ?

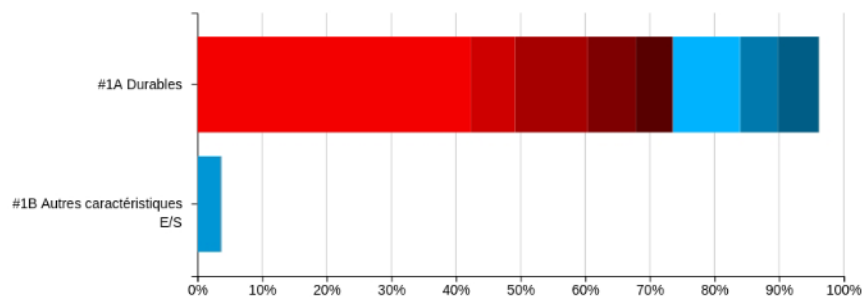


La catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux

La catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Industrie manufacturière	42.27%	0.01%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6.87%	0.02%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	11.24%	
Construction	7.43%	
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	5.76%	
Transports et entreposage		0.01%
Information et communication	10.30%	
Activités financières et d'assurance	0.23%	3.58%
Activités immobilières	5.72%	0.01%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6.33%	
Administration publique		0.05%
OPC	0.02%	0.02%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 4,09% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui :

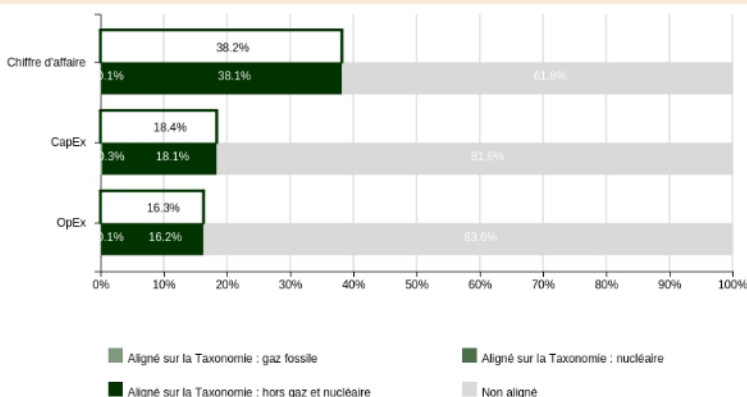
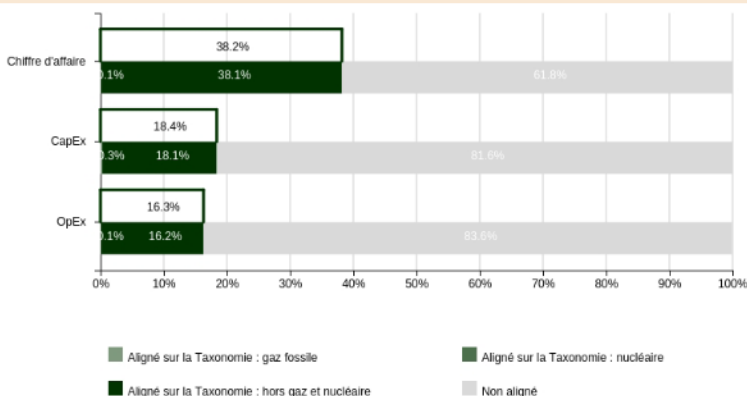
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 57,93%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social est de 70,06%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 0,03%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

1) La réduction de l'Univers d'Investissement

L'univers thématique de départ est défini comme suit :

À partir de l'ensemble constitué des entreprises suivies par le fournisseur de données extra financières MSCI ESG Manager, nous ne retenons que les entreprises ayant une capitalisation boursière supérieure à 2 milliards de dollars. Nous appliquons le filtre taxonomie. Une entreprise passe ce filtre si elle valide au moins l'une de ces conditions :

- a. Un alignement du chiffre d'affaires à la taxonomie supérieur ou égal à 10% ;
- b. Un alignement du CapEx à la taxonomie supérieur ou égal à 10% ;
- c. Un alignement de l'OpEx à la taxonomie supérieur ou égal à 10%.

L'univers d'investissement final se compose des entreprises durables au sens du règlement SFDR selon la méthodologie de Lazard Frères Gestion au sein de l'univers thématique de départ, entraînant une réduction de l'univers de départ de 30% minimum. Nous nous engageons à maintenir ce taux d'exclusion supérieur à 30%.

Le taux d'exclusion de l'univers d'investissement s'élève en moyenne à 48,66% sur la période.

2) Le portefeuille s'engage à avoir un alignement moyen à la Taxonomie supérieur ou égal à 10%. Le taux d'alignement moyen à la Taxonomie Européenne s'élève en moyenne à 38,18% sur la période.

3) Le portefeuille est investi à hauteur de 15% minimum dans des entreprises dont l'alignement à la taxonomie est supérieur ou égal à 50%.

Le portefeuille a été investi en moyenne à hauteur de 29,92% sur la période dans des entreprises respectant un alignement à la taxonomie supérieur à 50%.

4) Le taux de couverture du portefeuille par une analyse extra-financière est supérieur à 90%. Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 100,00%.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

TEXTE DES RESOLUTIONS

LAZARD FUNDS

Société d'investissement à capital variable
(Sicav à Compartiments)
Siège social : 10, avenue Percier – 75008 Paris
484 947 627 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Ex. clos le 30/09/2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES** qui s'élèvent à :

50 146 854,63 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

-3 997 327,87 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « BC EUR »	Capitalisation	3 219 148,71 €
- Action « FC EUR » :	Capitalisation	955 136,52 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation	26 880,22 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	26 431 436,07 €
- Action « PC H-CHF » :	Capitalisation	97 792,71 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	1 292 628,91 €
- Action « PC USD » :	Capitalisation	42 493,05 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	2 215 359,11 €
	Report	375,17 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	7 116 254,34 €
- Action « PVC H-CHF » :	Capitalisation	904 851,53 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	7 303 595,47 €
- Action « RC H-CHF » :	Capitalisation	177 231,90 €
- Action « RC H-USD » :	Capitalisation	37 844,09 €
- Action « RD EUR » :	Distribution	16,91 €
- Action « RD-H USD » :	Distribution	25,10 €
- Action « TC EUR » :	Capitalisation	325 784,82 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **38,66 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;
- b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **16,91 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;
- c) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD-H USD » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **25,10 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026.

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « BC EUR »	Capitalisation	-181 422,37 €
- Action « FC EUR » :	Capitalisation	-56 599,99 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation	12 601,86 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	-1 657 381,58 €
- Action « PC H-CHF » :	Capitalisation	-67 823,44 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	-1 393 236,57 €
- Action « PC USD » :	Capitalisation	-2 664,39 €
- Action « PD EUR » :	Report	1 096 501,75 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	-398 902,72 €
- Action « PVC H-CHF » :	Capitalisation	-565 209,46 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	-572 112,02 €

- Action « RC H-CHF » :	Capitalisation	-141 588,37 €
- Action « RC H-USD » :	Capitalisation	-49 039,42 €
- Action « RD EUR » :	Capitalisation	-1,50 €
- Action « RD-H USD » :	Capitalisation	-21,44 €
- Action « TC EUR » :	Capitalisation	-20 428,21 €

Rappel des exercices précédents	Montant unitaire/action
2024	36,03 € catégorie action « PD EUR », et 15,68 € catégorie action « RD EUR », et 5,89 € catégorie action « RD-H USD »
2023	24,90 € catégorie action « PD EUR », et 22,44 € catégorie action « PD H-USD », et 9,78 € catégorie action « RD EUR », et 4,34 € catégorie action « RD-H USD »
2022	24,59 € catégorie action « PD EUR », et 3,29 € catégorie action « RD-H USD »
2021	23,62 € catégorie action « PD EUR »

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI** qui s'élèvent à :

12 844 635,98 € somme distribuable afférente aux revenus nets,
1 568 119,17 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « AGIPI EURO SHORT D » :	Capitalisation	917 944,13 €
- Action « EVC EUR » :	Capitalisation	124 732,21 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	441 865,70 €
-	Report	1,09 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	10 848 280,45 €
- Action « RC » :	Capitalisation	511 807,68 €
- Action « RVC » :	Capitalisation	4,72 €

Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **41,96 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026.

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « AGIPI EURO SHORT D » :	Capitalisation	125 893,25 €
- Action « EVC EUR » :	Capitalisation	14 771,45 €
- Action « PD EUR » :	Capitalisation	50 821,87 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	1 310 634,72 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	65 997,22 €
- Action « RVC EUR » :	Capitalisation :	0,66 €

Rappel des exercices précédents	Montant unitaire/action
2024	43,07 € catégorie action « PD EUR »
2023	31,96 € catégorie action « PD EUR »
2022	38,26 € catégorie action « PD EUR »
2021	46,74 € catégorie action « PD EUR »

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD HUMAN CAPITAL** qui s'élèvent à :

670 571,73 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

1 780 648,26 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « AIS EUR » :	Capitalisation :	275,79 €
- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	506 106,76 €
- Action « ED EUR » :	Distribution :	44 399,94 €
	Report :	20,31 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation :	5 750,20 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	116 469,83 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	-2 451,10 €

Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « ED EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **13,47 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026.

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « AIS EUR » :	Capitalisation :	867,03 €
- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	1 123 237,63 €
- Action « ED EUR » :	Capitalisation :	98 475,12 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation :	5 769,42 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	541 239,28 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	11 059,78 €

Rappel des exercices précédents

2024

2023

Montant unitaire/action

14,90 € catégorie action « ED EUR »

14,35 € catégorie action « ED EUR »

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES** qui s'élèvent à :

2 465 671,52 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

2 648 922,31 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	2 455 923,61 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	9 582,53 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	165,38 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	2 638 139,87 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	10 617,43 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	165,01 €

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD EURO CREDIT SRI** qui s'élèvent à :

6 818 997,17 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

5 273 105,28 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « AIS EUR » :	Capitalisation :	138 360,64 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation :	15 667,20 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	4 409 133,96 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	1 006 259,18 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	1 249 576,19 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « AIS EUR » :	Capitalisation :	79 703,33 €
- Action « MC EUR » :	Capitalisation :	6 330,76 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	3 283 400,48 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	777 548,16 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation :	1 126 122,55 €

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD WELL BEING** qui s'élèvent à :

309 790,47 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

594 619,92 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	302 822,05 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	70,58 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	6 894,91 €
- Action « RVC EUR » :	Capitalisation :	2,93 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation :	578 108,47 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation :	313,23 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation :	16 194,97 €
- Action « RVC EUR » :	Capitalisation :	3,25 €

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD CREDIT 2028** qui s'élèvent à :

3 459 979,60 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

124 222,59 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	2 720 544,28 €
- Action « ED EUR » :	Distribution	57 848,85 €
	Report	10,71 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	302 098,21 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	15 233,86 €
	Capitalisation	2,34 €

- Action « PP C EUR » :	Capitalisation	37 571,71 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	302 693,68 €
- Action « RD EUR » :	Distribution	23 939,08 €
	Capitalisation	26,88 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **27,72 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;
- b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « ED EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **29,35 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;
- c) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **2,23 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	91 074,22 €
- Action « ED EUR » :	Report	4 432,68 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	10 695,67 €
- Action « PD EUR » :	Report	1 233,82 €
- Action « PP C EUR » :	Capitalisation	1 257,63 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	13 267,99 €
- Action « RD EUR » :	Report	2 260,58 €

Rappel des exercices précédents 2024

Montant unitaire/action

20,61 € catégorie action « PD EUR »
21,51 € catégorie action « ED EUR »
1,78 € catégorie action « RD EUR »

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD HIGH YIELD 2029** qui s'élèvent à :

6 484 562,46 € somme distribuable afférente aux revenus nets,
-90 623,10 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « CC EUR » :	Capitalisation	806 163,47 €
- Action « EC EUR » :	Capitalisation	2 910 005,04 €
- Action « ED EUR » :	Distribution	116 143,03 €
	Report	1,83 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	1 751 847,10 €
- Action « PD EUR » :	Distribution	227 892,96 €
	Report	4,36 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	671 080,92 €
- Action « RD EUR » :	Distribution	1 423,73 €
	Report	0,02 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « CC EUR » :	Capitalisation	-12 785,01 €
- Action « EC EUR » :	Capitalisation	-41 343,68 €
- Action « ED EUR » :	Report	3 511,27 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	-25 622,63 €
- Action « PD EUR » :	Capitalisation	-3 244,06 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	-11 118,50 €
- Action « RD EUR » :	Capitalisation	-20,49 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « ED EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **59,53 €** qui sera détaché le **12 janvier 2026** et mis en paiement le **14 janvier 2026** ;
- b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **55,45 €** qui sera détaché le **12 janvier 2026** et mis en paiement le **14 janvier 2026** ;
- c) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **4,73 €** qui sera détaché le **12 janvier 2026** et mis en paiement le **14 janvier 2026** ;

Rappel des exercices précédents
2024

Montant unitaire/action
17,07 € catégorie action « ED EUR »
17,07 € catégorie action « PD EUR »
1,24 € catégorie action « RD EUR »

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD GREEN CAPITAL** qui s'élèvent à :

230 602,41 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

-941 837,95 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décident de proposer à l'Assemblée Générale leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	218 592,64 €
- Action « PC EUR » :	Distribution	11 994,50 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	13,87 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	1,40 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	-855 723,42 €
- Action « PC EUR » :	Capitalisation	-86 076,96 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	-34,27 €
- Action « RC EUR » :	Capitalisation	-3,30 €

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice pour le compartiment **LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES** qui s'élèvent à :

1 856 069,44 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

2 308 755,76 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC H EUR » :	Capitalisation	1 855 963,77 €
- Action « PC H EUR » :	Capitalisation	26,33 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	24,17 €
- Action « PD H EUR » :	Distribution	26,29 €
- Action « PVC H-EUR » :	Capitalisation	26,33 €
- Action « RC H EUR » :	Capitalisation	2,55 €

- a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD H EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **26,29 €** qui sera détaché le **14 janvier 2026** et mis en paiement le **16 janvier 2026** ;

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC H EUR » :	Capitalisation	2 308 680,63 €
- Action « PC H EUR » :	Capitalisation	26,11 €
- Action « PC H-USD » :	Capitalisation	- -15,88 €
- Action « PD H EUR » :	Report	31,89 €
- Action « PVC H-EUR » :	Capitalisation	28,11 €
- Action « RC H EUR » :	Capitalisation	2,90 €

Rappel des exercices précédents
2024

Montant unitaire/action
2,12 € catégorie action « PD H EUR »

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de ce premier exercice pour le compartiment **LAZARD CREDIT 2030** qui s'élèvent à :

2 228 331,64 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

200 055,90 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « PC H EUR » :	Capitalisation	1 093 360,34 €
- Action « PD H EUR » :	Distribution	961 597,68 €
	Report :	319,32 €
- Action « RC H EUR » :	Capitalisation	137 529,99 €
- Action « RD H EUR » :	Distribution	35 498,63 €
	Report :	25,68 €

a) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « PD H EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **25,92 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;

b) Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « RD H EUR » au jour du détachement recevra un dividende unitaire de **2,26 €** qui sera détaché le 12 janvier 2026 et mis en paiement le 14 janvier 2026 ;

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « PC H EUR » :	Capitalisation	96 078,29 €
- Action « PD H EUR » :	Report	86 714,72 €
- Action « RC H EUR » :	Capitalisation	13 657,48 €
- Action « RD H EUR » :	Report	3 605,41 €

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de ce premier exercice pour le compartiment **LAZARD SOVEREIGNTY EUROPE** qui s'élèvent à :

562,70 € somme distribuable afférente aux revenus nets,

-128 631,51 € somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	562,97 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	0,21 €
- Action « RVC EUR » :	Distribution	-0,48 €

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

- Action « EC EUR » :	Capitalisation	-128 635,47 €
- Action « PVC EUR » :	Capitalisation	0,88 €
- Action « RVC EUR » :	Distribution	3,08 €